



Violation de propriété ? (ou pas...)

Par **FW190**, le **16/01/2010** à **00:36**

Bonjour,

Je me permet de vous écrire car j'ai été confronté récemment à ce qui semble être une violation de propriété.

Une de mes connaissances m'a appeler par téléphone afin de se donner rendez-vous en bas de chez moi assez tardivement le soir, j'ai refusé catégoriquement par deux fois, d'ailleurs, j'ai même proposé que l'on se voit le lendemain ce à quoi elle a refusé, (cet personne m'a appeler à deux reprises afin d'obtenir mon accord, consentement que je n'ai pas donné).

Peu de temps après, dans la soirée, j'entend taper à la porte, ce n'était autre que cet personne accompagné d'une autre, (ils ne se sont même pas donné la peine de sonner et sont resté à deux pas de la porte d'entrée).

Je leur ai bien fait comprendre que je ne souhaitais pas leur présence ce à quoi ils ont répondu que j'avais soit disant accepté cela :shock: .

Cela tombe-t-il sous le coup de la loi ?

Que risque-t-ils ?

Comment procéder s'ils récidivent ?

Vous remerciant par avance.